

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

ACCESSIBLE EN
FORMATION CONTINUE



Lieu de la formation
Angers

Contact

Sylvie LAILLER
sylvie.lailler@univ-angers.fr
Tél. : 02 44 68 86 98

Adresse web

www.univ-angers.fr/formationpro



Partenaire



QUALITÉ SANITAIRE DES BÂTIMENTS

— Présentation

Le bâtiment, symbole de protection et de refuge, est l'espace dans lequel on passe plus de 80% de son temps. Le dossier de l'amiante en particulier a servi de révélateur il y a quelques années : le bâti peut avoir un impact sanitaire fort.

D'autres polluants, en lien avec le bâti, ont des conséquences sanitaires connues : plomb dans les peintures, radon, légionelles, monoxyde de carbone... En parallèle, la veille scientifique et technique conduit à considérer des nouvelles sources de risque pour la santé : composés organiques volatils, semi-volatils, nanomatériaux...

En évolution permanente (écoconstruction, réglementation thermique et étanchéité à l'air du bâtiment, accessibilité, matériaux biosourcés...), le secteur du bâti doit également embrasser la qualité sanitaire.

L'enjeu de la construction durable se situe au-delà des performances thermiques et écologiques : confort et qualité d'usage, lumière et acoustique, qualité sanitaire sont autant d'objectifs à atteindre, qui nécessitent une montée en compétence des professionnels du bâtiment.

La formation peut être suivie en intégralité ou par module.

— Objectifs

- Identifier et évaluer les risques sanitaires liés à l'environnement bâti
- Participer à la conception et à la rénovation de bâtiments respectueux de la santé
- Intégrer la santé environnementale, en lien avec le bâti, dans sa pratique professionnelle

— Public visé

- Professionnels du bâtiment : maîtres d'ouvrage publics et privés, assistants à maîtrise d'ouvrage, architectes, maîtres d'œuvre, bureaux d'études techniques
- Ingénieurs et techniciens des services bâtiment, hygiène, santé publique des collectivités locales et territoriales
- Ingénieurs et techniciens des administrations des ministères de la santé, du logement et de l'environnement, et services déconcentrés associés
- Ingénieurs et techniciens d'établissements publics en lien avec le bâtiment (ADEME, Cerema...)
- Experts de la rénovation énergétique (Conseillers rénovation info service...)

Conditions d'admission :

- Être titulaire d'un diplôme Bac+2 et d'une expérience professionnelle dans le domaine
- Ou à défaut, présenter lors de la candidature une expérience ou un projet professionnel en lien avec le diplôme



ÉCOLE
D'INGÉNIEURS
UNIVERSITÉ D'ANGERS



Mise à jour | Mai 2022 | Impression service reprographie UA

62 Avenue de Notre Dame du Lac | 49000 Angers
Tél. : 02 44 68 75 00

— Programme

Module 1 : L'acte de construire en lien avec la santé - 31,5 h

Thèmes associés : Acoustique, Lumière, Thermique, Architecture, Ventilation

- Comprendre les réglementations thermique et acoustiques, et leurs enjeux associés en lien avec la santé des occupants d'un bâtiment
- Maîtriser les principes de la ventilation des bâtiments et être capable d'auditer simplement un bâtiment
- Intégrer la santé dans la conception...

Module 2 : Santé environnementale, matériaux de construction - 31,5 h

Thèmes associés : Aménagement et santé, Pollution des sols, Bois, Moisissures, Nanos, Légionnelles, Qualité sanitaire des matériaux et des bâtiments...

- Identifier les liens entre un bâtiment et son environnement bâtiment (air, eau, sols, ondes), les prendre en compte dans un projet et connaître les mesures compensatoires à mettre en œuvre
- Connaître les risques sanitaires liés à l'eau dans un bâtiment
- Appréhender la qualité sanitaire des matériaux de construction et le risque nano
- Savoir prévenir, identifier, traiter les risques liés à la présence de moisissures
- Connaître les principes de gestion d'un syndrome collectif inexpliqué...

Module 3 : La pollution chimique de l'air intérieur - 31,5 h

Thèmes associés : surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public, mesurer la QAI, la QAI dans l'acte de construire et l'ameublement...

- Connaître les polluants chimiques de nos environnements intérieurs, ainsi que le cadre réglementaire de la surveillance de la qualité de l'air intérieur
- Être en capacité de garantir la qualité de l'air intérieur d'un projet
- Monter une campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur (méthodologie, polluants, restitution des résultats)
- Identifier les techniques de dépollution et leur efficacité

Module 4 : Les polluants physiques - 28 h

Thèmes associés : Amiante, Plomb, Radon...

- Connaître le cadre réglementaire du radon et de l'amiante
- Connaître la remédiation du radon dans les bâtiments
- Désamianter : les responsabilités du MOA, la phase chantier

Module 5 : Projet appliqué - 6 h en présentiel + 5 jours en situation professionnelle + 1 jour d'évaluation

- Mettre en pratique les connaissances enseignées au sein de son environnement professionnel
- Réaliser un projet qualifiant en bâtiment et santé

— À noter

Organisation de la formation :

- Durée : 128 heures d'enseignement
- Calendrier : la formation se déroule sur 4 semaines à temps plein (toutes les 4 à 6 semaines)
- Intervenants : des experts reconnus et des professionnels du secteur et domaines concernés
- Validation du diplôme : le suivi des 4 modules, la réussite à l'examen final et la réalisation d'un projet bâtiment et santé en milieu professionnel permettent de valider le cursus et d'obtenir le diplôme.
- Attestation de formation pour chaque module suivi

Modalités pratiques :

- Inscription : jusqu'au 29 avril
- Sélection des dossiers : début janvier (sur dossier et éventuellement télé-entretien)
- Dates de la formation : de fin janvier à début juillet (examen : production écrite et soutenance en juillet)
- Coût de la formation :
 - 2500 euros (+ droits universitaires) pour la totalité du D.U.
 - ou 750 euros pour les modules 1, 2 ou 3
 - ou 670 euros pour le module 4.
- Non éligible au CPF

Visitez notre site

